

UTILISATION DU LÈVE-PERSONNE

CONSEILS GÉNÉRAUX

- **Peu importe le poids du client, il ne faut pas le soulever manuellement.**
- Le client incapable de faire de la mise en charge sur ses jambes ou de se glisser par ses propres forces, **doit être transféré en lève-personne.**
- Des conditions de sécurité sont requises pour installer la toile et manipuler l'appareil.
- L'installation de la toile est toujours plus longue à réaliser à un intervenant qu'à deux.

Principes de préparation

- Le lève-personne sur rail au plafond réduit considérablement les efforts et simplifie le transfert de personnes d'une surface à une autre :
- il ne présente pas de limite de hauteur ;
- il n'occupe aucun espace au sol, donc, il ne contribue pas à l'encombrement ;
- Il peut aussi servir à positionner le client dans le lit.

Pour tous les lève-personnes

- Le patient dont la collaboration est prévisible et assurée peut collaborer à l'installation de la toile en :
 - gardant la position tourné sur le côté ;
 - en se maintenant penché.
- Pour assurer le confort du client et faciliter l'ajustement des sangles de la toile, il est avantageux que la position du client sur la surface de départ se rapproche de celle qu'il aura sur la surface d'arrivée. Ainsi, une arrivée dans un fauteuil roulant demande de relever la tête et le pied du lit davantage que celle dans un fauteuil gériatrique en position semi-allongée ;
 - relever la tête du lit avant de lever le client ;
 - monter la section pied du lit pour aider à attacher les sangles des cuisses.
- Avec une toile sans appuie-tête, ce positionnement du lit permet de limiter le basculement de la tête du client vers l'arrière.
- Arrêter la montée aussitôt que le bassin du client est dégagé de la surface. Abaisser le lit permet alors de diminuer la montée requise (et prolonger la durée de charge de la batterie).

PARTICULARITÉS POUR LE LÈVE-PERSONNE MOBILE AU SOL (LPMS)

- **Le lève-personne mobile au sol** est un moyen de **transfert**, pas un moyen de **transport**. Il est difficile à diriger et à tourner sur lui-même, ce qui représente des efforts importants, souvent des torsions du dos. Donc :
 - prévoir le trajet le plus court possible ;
 - déplacer le fauteuil roulant (ou la chaise d'aisances) plutôt que le lève-personne avec la charge ;
 - s'assurer que le sol est dégagé dans le périmètre de déplacement ;
 - si le client est capable d'utiliser la manette, la lui donner.

En cours de manœuvre

- Ne pas appliquer les freins du lève-personne mobile au sol pour qu'il suive le mouvement du client lors de la montée et de la descente.
- Ouvrir la base au maximum pour assurer la stabilité de l'équipement lors du déplacement.

UTILISER LE LÈVE-PERSONNE À UN OU DEUX SOIGNANTS

De façon générale, nous considérons qu'**il est plus avantageux de travailler à deux soignants** pour manipuler un client en lève-personne.

- Toutes les opérations pour installer la toile sont plus rapides et moins exigeantes.
- Il est plus sécuritaire de travailler à deux avec des clients ayant des comportements susceptibles de nuire à la manœuvre (ex. : agitation, peur, gestes pour agripper, etc.) ou avec des clients lourds.

Certains clients exigent la présence constante d'un intervenant près d'eux lors de mobilisations (stabiliser, sécuriser, faire diversion, etc.). L'agitation ou l'agressivité du client doit être apaisée avant le déplacement. La présence d'un 2^e intervenant est alors requise pour maintenir le contact avec le client et le rassurer. Il s'occupe du client pendant que sa collègue manipule l'appareil.

Lorsque le client est lourd, les efforts de manipulation du lève-personne mobile au sol seront moindres à deux intervenants. D'autres conditions peuvent entrer en considération tels des espaces de dégagement restreints, la difficulté de bien positionner le client dans le fauteuil, la disponibilité ou non d'une 2^e personne, etc. Il n'est pas possible d'être exhaustif et de prévoir toutes les situations qui peuvent se présenter. Le jugement clinique est toujours indiqué. C'est dans cette optique, qu'en 2009, le Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale dans son *Guide des pratiques sécuritaires lors de l'utilisation du lève-personne*¹ a produit des recommandations sur le *nombre d'intervenants requis lors d'un transfert avec lève-personne*. Celles-ci sont reproduites à la page suivante.

Nombre d'intervenants requis lors d'un transfert avec lève-personne¹

Recommandations

Installation de la toile

Un intervenant peut être seul pour installer la toile lorsque :

- l'utilisateur peut participer ;
- l'utilisateur peut se tourner seul dans le lit ;
- l'utilisateur peut maintenir une position :
 - se tenir penché vers l'avant au fauteuil ;
 - rester tourné sur le côté en tenant ou non la ridelle.

La participation de deux intervenants est nécessaire lorsque :

- l'utilisateur est très faible ;
- l'utilisateur présente de la spasticité ;
- l'utilisateur est agité ;
- l'utilisateur résiste aux interventions.

Mobilisation du lève-personne mobile au sol et sur rail au plafond



Il est recommandé d'être deux intervenants pour utiliser les lève-personnes.

Une personne seule peut utiliser un lève-personne lorsque l'utilisateur peut coopérer et ne présente pas :

- de problème de vigilance (utilisateur endormi, amorphe) ;
- de spasticité des jambes (raideur en flexion ou en extension, spasmes) ;
- d'agitation ou d'agressivité ;
- de surcharge pondérale (≥ 68 kg ou 150 lb) ;
- de rigidité généralisée ;
- de douleurs importantes.

¹ RIVERIN, Hélène. *Guide des pratiques sécuritaires lors de l'utilisation du lève-personne*, Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale, 2008, 56 pages (20 \$) ou gratuit sur le web : <http://www.csssdc.qc.ca/telechargement.php?id=469>